Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Procédure accélérée au fond: Représentation ou pas?

Par Reunion

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si la représentation par avocat est obligatoire lors d'une procédure accélérée au fond (dite également "en la forme de référé") dans une affaire civile et pour laquelle je ne demande aucune compensation financière (ni préjudice, ni article 700 ni dépens) à la partie adverse, mais pour laquelle je demande uniquement que le tribunal nomme un administrateur successoral.

Merci par avance pour votre réponse.